



# Préambule au CSE Siège

15 et 16 juillet 2021

Retour à la normale ?

---

La rentrée de septembre s'annonce encore incertaine, on espère tous éviter une quatrième vague pour reprendre une activité normale mais rien n'est joué, surtout avec un nombre de contaminations qui repart à hausse. De toute façon, il va falloir, pour une part importante des personnels du Siège, réapprendre le présentiel après tant de mois de travail à distance, la vie collective, le travail en équipe et affronter ensemble les batailles à venir.

D'autant que se profile une nouvelle impasse financière pour FTV, dans le cadre du rabougrissement organisé de l'audiovisuel public. Après la décision d'Emmanuel Macron de maintenir France 4, sans pour autant rétablir son budget, c'est entre 25 et 30 M€ par an qu'il va falloir trouver, qui s'ajouteront aux 60 M€ de dotations publiques en moins, soit près de 100 M€ d'économies supplémentaires à réaliser. Et qui va payer l'addition ? Les salariés à nouveau mis à contribution à travers les réductions d'emplois, la dégradation de leurs conditions de travail, le gel des augmentations générales ?

Et ceci dans un contexte où les chantiers de transformation malmènent les équipes. Exemple au CDE où les intermittents historiques de la vérification constatent que leurs noms ont été carrément supprimés de la mailing-list du service, comme les scandaleuses prémises d'une réduction de leurs postes. Autre exemple au service éclairage où les salariés ont dû mener une semaine de grève exemplaire face à l'intransigeance de la direction pour lui imposer de revoir sa copie. Troisième exemple enfin avec le combat des équipes de tournage qui s'opposent à la sous activité et au passage forcé et systématique à l'équipe à 2, pourtant massivement rejeté par les personnels, décidé par la direction pour satisfaire à la demande de FTV Studio.

Le projet de transfert des équipes de production des émissions en gestion directe à cette même filiale met à mal des pans entiers de l'histoire de FTV. Mais la direction vient d'essuyer un premier revers avec le jugement du tribunal de Paris du 8 juillet qui confirme que FTV n'a pas respecté les droits des instances sociales et qui a prolongé les délais de consultation des CSE. Une victoire sur la forme mais qui se poursuivra sur le fond pour démontrer l'inconsistance de ce funeste projet. En attendant le juge impose à la direction de transmettre aux élu-e-s le contrat d'apport ainsi que les données brutes concernant les recettes liées aux émissions sur les trois dernières années. Nous sommes encore dans l'attente de ces documents même si nous comprenons bien la difficulté qu'a la direction pour tenter de démontrer l'autonomie économique des entités qu'elle souhaite transférer.

Tous ces exemples démontrent que le retour à la normale ne se fera pas sans que les salariés, avec la CGT, se mêlent de ce qui les concerne. La direction peut en être assurée.

Paris, le 15 juillet 2021